

**DEPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT DE CONDOM  
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----O-----  
**SEANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2020**  
-----O-----

L'an deux mille vingt, le quinze octobre à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François ROUSSE, Maire

**SECRETARE** : Mme Charlotte FERNANDEZ

Date de la convocation : 7 octobre 2020	Présents : 24	Ayant donné procuration : 3	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
M. Patrick GIACOSA			1
	Mme Khadidja TALHAOUI	Mme Hélène DELPECH	1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
	Mme Isabelle DUFAU		0
M. Maxime CASTELNAU			1
	Mme Aline PEROTTO	M. Jean-Paul BEYRIE	1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
M. Richard TANCOGNE			1
Mme Béatrice RENAULT			1
Mme Gisèle BIEMOURET			1
	M. Philippe BRET	M. Christophe CAMPA	1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
	M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST		0
24	5	3	27

**Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :**

---

**ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 4, 10 ET 16 JUILLET 2020**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2020 ;  
**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2020 ;  
**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juillet 2020 ;

---

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – COMPLEMENT**

---

Date de la convocation : 7 octobre 2020	Présents : 25	Ayant donné procuration : 3	Votants : 28
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
M. Patrick GIACOSA			1
	Mme Khadidja TALHAOUI	Mme Hélène DELPECH	1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
	Mme Isabelle DUFAU		0
M. Maxime CASTELNAU			1
	Mme Aline PEROTTO	M. Jean-Paul BEYRIE	1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
M. Richard TANCOGNE			1
Mme Béatrice RENAULT			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
	M. Philippe BRET	M. Christophe CAMPA	1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
M. Benoît AUPRÊTRE DE LAGENEST			1
25	4	3	28

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**MODIFIE** l'article 2 de la délibération numéro 2020-076 du 16 juillet 2020 de la façon suivante :  
*Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention de la première adjointe ou du deuxième adjoint agissant par délégation du maire, ou du Directeur Général des Services.*  
**DIT** que les autres articles restent inchangés

## COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Date de la convocation : 7 octobre 2020  
Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 26

Ayant donné procuration : 3

Votants : 29

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Héléne DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
M. Patrick GIACOSA			1
	Mme Khadija TALHAOUI	Mme Héléne DELPECH	1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
	Mme Aline PEROTTO	M. Jean-Paul BEYRIE	1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
M. Richard TANCOGNE			1
Mme Béatrice RENAULT			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
	M. Philippe BRET	M. Christophe CAMPA	1
Mme Nathalie RATA			1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST			1
26	3	3	29

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

### DON D'UN DEFIBRILLATEUR

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**ACCEPTE** le don du défibrillateur ;

**DIT** que la Commune en assurera l'entretien ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention établie entre l'association et la commune.

### ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**ADOPTE**, conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le règlement intérieur du conseil municipal.

---

#### DEMANDE DE REMBOURSEMENT AU CAMPING MUNICIPAL

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** du remboursement de l'acompte de 245 € ;  
**DIT** que les frais de dossier ne seront pas appliqués

---

#### MODIFICATION DE L'EXONERATION DES LOYERS COMMERCIAUX

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**MODIFIE** la liste des pièces justificatives à joindre de la façon suivante :

- \* Déclaration sur l'honneur attestant du respect des conditions prévues à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 31 mars ;

- \* Un accusé de réception du dépôt de leur demande d'éligibilité au fonds de solidarité ou lorsqu'elles ont déposé une déclaration de cessation de paiement ;

OU

- \* Une copie du dépôt de la déclaration de cessation de paiements ou du jugement d'ouverture d'une procédure collective.

**DÉCIDE** de l'exonération des loyers pour la période comprise entre le 12 mars 2020 et le 1<sup>er</sup> juin 2020 inclus ;

**DIT** que les titres émis au mois de mars pour le paiement des loyers seront annulés sur présentation des justificatifs précités.

---

#### MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**MODIFIE** la désignation de 5 représentants titulaires et autant de suppléants pour siéger au sein du CT de la commune de la façon suivante :

Titulaires :

- Monsieur Jean-François ROUSSE
- Madame Françoise MARTINEZ ;
- Madame Hélène DELPECH ;
- Madame Gisèle BIÉMOURET ;
- Madame Cécile LAURENT.

Suppléants :

- Monsieur Jean-Paul BEYRIE ;
- Madame Karine AUGUSTE – MERCADIER ;
- Madame Marie – Dominique RAMEAU ;
- Monsieur Philippe BRET ;
- Madame Frédérique BROSSARD.

---

**CREANCES ETEINTES**

---

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la communication de ces créances éteintes, et de l'inscription de ces pertes inscrites à l'article 6542, qui feront l'objet d'une décision modificative

---

**DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2**

---

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme LAURENT, M. BAUDOIN, Mme BROSSARD, M. AUPRÊTRE DE LAGENEST)

**APPROUVE** la Décision Modificative n°2 du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune, comme indiqué ci-après :

**BUDGET COMMUNE**  
**DECISION MODIFICATIVE N° 2 SUR BUDGET PRIMITIF 2020**

**DEPENSES FONCTIONNEMENT**

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
60612	814	011	-10 000,00	Energie - électricité
60613	412	011	-30 000,00	Chauffage urbain
60623	251	011	-38 000,00	Alimentation
611	820	011	-56 000,00	Contrats de prestations de services
615221	820	011	15 000,00	Bâtiments publics
615228	810	011	15 000,00	Autres bâtiments
615231	822	011	30 000,00	Voiries
6227	020	011	-3 000,00	Frais d'actes et contentieux
6232	024	011	19 000,00	Fêtes et cérémonies
6238	414	011	-3 000,00	Divers
6241	024	011	-3 000,00	Transports de biens
6247	211	011	-5 000,00	Transports collectifs
6257	313	011	-8 000,00	Réceptions
6261	020	011	-1 000,00	Frais d'affranchissement
63512	020	011	18 500,00	Taxes foncières
64111	020	012	-40 000,00	Rémunération principale
6535	021	65	2 200,00	Formation Elus
6542	020	65	4 200,00	Créances éteintes
6574	025	65	-9 000,00	Subventions fonctionnement aux associations
65888	313	65	3 000,00	Autres
66111	01	66	3 000,00	Intérêts réglés à l'échéance
66115	01	66	2 000,00	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs
TOTAL			-94 100,00	

**RECETTES FONCTIONNEMENT**

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
7062	313	70	-10 000,00	Redevances et droits à caractère culturel
70632	414	70	-35 000,00	Redevances et droits à caractère de loisirs
7067	251	70	-61 000,00	Redevances et droits des services périscolaires
7083	91	70	-5 000,00	Locations diverses (autres qu'immeubles)
73223	020	73	17 000,00	Fonds de péréquation des ressources communales
7336	91	73	-15 000,00	Droits de place

7351	020	73	-10 000,00	Taxes sur la consommation finale d'électricité
7381	020	73	-50 000,00	Taxe additionnelle aux droits de mutation
7411	020	74	-7 000,00	Dotation forfaitaire
74121	020	74	37 700,00	Dotation de solidarité rurale
74718	020	74	14 000,00	Autres
74834	020	74	14 300,00	Etat - Compensation au titre des exonérations TF
74835	020	74	8 000,00	Etat - Compensation au titre des exonérations TH
7488	020	74	4 000,00	Autres attributions et participations
7588	020	75	-15 000,00	Autres produits de gestion courante
7718	020	77	12 900,00	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion
7788	020	77	6 000,00	Produits exceptionnels divers
TOTAL			-94 100,00	

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
1641	01	16	12 000,00	Emprunts en cours
2031	111	20	-133 000,00	Frais d'études
2313	111	23	281 000,00	Constructions en cours
2313	412	23	-161 250,00	Constructions en cours
275	01	27	1 250,00	Dépôts et cautionnements versés
2313	01	041	200 000,00	Constructions en cours
TOTAL			200 000,00	

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
1341	020	13	305 000,00	Dotation d'équipement des territoires ruraux
1641	01	16	-305 000,00	Emprunts en cours
2031	01	041	200 000,00	Frais d'études
TOTAL			200 000,00	

#### CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CIAS DE LA TENAREZE POUR LE MARCHE DE LOCATION ET MAINTENANCE DES COPIEURS MULTIFONCTIONS

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Condom et le CIAS de la Ténarèze

**DÉCIDE** que le coordonnateur aura compétence pour la consultation et la passation, après avis éventuel de la commission consultative des achats

**DÉCIDE** que ce groupement sera constitué pour le marché de location et maintenance des photocopieurs multifonctions

**APPROUVE** les termes et conditions de la convention de groupement de commandes et autoriser M. le Maire, ou son représentant à la signer.

---

**CONSTITUTION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES ACHATS POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CIAS DE LA TENAREZE POUR LE MARCHE DE LOCATION ET MAINTENANCE DES COPIEURS MULTIFONCTIONS**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DÉCIDE** que la commission consultative des achats sera constituée d'un représentant élu (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, et d'un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres ;  
**DÉSIGNE** pour le compte de la Commune : Jean-Paul BEYRIE en qualité de titulaire et Claudine GIRAUD en qualité de suppléante

---

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CIAS DE LA TENAREZE POUR LE MARCHE DE TELEPHONIE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DÉCIDE** de la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Condom et le CIAS de la Ténarèze  
**DÉCIDE** que le coordonnateur aura compétence pour la consultation et la passation, après avis éventuel de la commission consultative des achats  
**DÉCIDE** que ce groupement sera constitué pour le marché de téléphonie fixe, mobile et internet pour l'ensemble des sites de la ville de Condom et du CIAS de la Ténarèze  
**APPROUVE** les termes et conditions de la convention de groupement de commandes et autoriser M. le Maire, ou son représentant à la signer.

---

**CONSTITUTION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES ACHATS POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CIAS DE LA TENAREZE POUR LE MARCHE DE TELEPHONIE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DÉCIDE** que la commission consultative des achats sera constituée d'un représentant élu (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, et d'un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres ;  
**DÉSIGNE** pour le compte de la Commune : Jean-Paul BEYRIE en qualité de titulaire et Claudine GIRAUD en qualité de suppléante

---

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CIAS DE LA TENAREZE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE ET LE CCAS POUR LE MARCHE DE SOUSCRIPTION DES ASSURANCES**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DÉCIDE** de la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Condom, le CIAS de la Ténarèze, la Communauté de Communes de la Ténarèze et le CCAS  
**DÉCIDE** que le coordonnateur aura compétence pour la consultation et la passation, après avis de la commission d'appel d'offres

**DÉCIDE** que ce groupement sera constitué pour le marché de souscription des assurances  
**APPROUVE** les termes et conditions de la convention de groupement de commandes et autoriser M. le Maire, ou son représentant à la signer.

---

**CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CIAS DE LA TENAREZE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE ET LE CCAS POUR LE MARCHE DE SOUSCRIPTION DES ASSURANCES**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DÉCIDE** que la commission d'appel d'offres sera constituée d'un représentant élu (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, et d'un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres ;  
**DÉSIGNE** pour le compte de la Commune : Jean-François ROUSSE en qualité de titulaire et Frédérique BROSSARD en qualité de suppléante

---

**CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE ARISTIDE BRIAND**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**APPROUVE** le projet concernant les travaux d'éclairage public liés à l'effacement de réseaux rue Aristide Briand pour un montant total de 47 253, 71€ TTC  
**SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Syndicat départemental d'Electrification du Gers une subvention aussi substantielle que possible dans le cadre de la délibération prise par le Syndicat départemental d'Electrification lors de la réunion du 29 mars 1994 ;  
**DÉCIDE** de confier la réalisation desdits travaux au Syndicat Départemental d'Electrification du Gers dans le cadre de la convention de mandat entre la Commune et le Syndicat  
**AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention avec le SDEG.

---

**PROJET D'ESTHETIQUE DES RESEAUX DE LA RUE ARISTIDE BRIAND**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**APPROUVE** le projet cité en objet  
**INSCRIT** au budget de l'exercice en cours la somme de 35 500€, correspondant à la participation communale à l'article 2151 – voirie et réseaux.

---

**CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DU GERS POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION DE LA RUE ARISTIDE BRIAND**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**APPROUVE** le projet concernant les travaux de génie civil liés à l'effacement des réseaux de télécommunication rue Aristide Briand pour un montant total de 10 264€ TTC



**APPROUVE** le projet concernant les travaux de câblage liés à l'effacement des réseaux de télécommunication rue Aristide Briand pour un montant total de 1 098,25€ HT  
**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention avec le SDEG.

---

#### DENOMINATION DE VOIES RIVE GAUCHE – AJOUT DE 3 VOIES

---

Considérant le début de la première phase de dénomination des voies du secteur Ouest de la Baïse,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**APPROUVE** le principe de dénomination et numérotation des rues, chemins et voies communales ;  
**APPROUVE** les noms des voies ci-après :

N°	NOM DES VOIES
126	Chemin du Petit Bourdieu
127	Impasse du Petit Goalard
128	Chemin de la Bute du Boy

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

#### CLASSEMENT ET NUMEROTATION DES VOIES COMMUNALES

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DÉCIDE** du classement dans la voirie communale des chemins ruraux suivants :

N° Voies	Noms voies	Longueur en m
53	Hameau du Bousquetara	380
54	Le Busca Mahounat	180
55	Les Saliers	425
56	La Sablière	400
57	Barada	570
58	Lassalle Barbé	910
59	Pont vert	350
60	Touet Néoulé	1 085
61	Cimetière Herret	275
62	L'Olivier	435
63	De Baïse	385
64	Nemon	110
65	Claoué	270
66	Bordeneuve des Carmes	935
67	Mirane	920
68	De Sempé	895
69	Capots de l'Osse	880
70	Bouchat	230
71	Lizaris	1 450
72	Parette	920
73	Le Mage	360
74	Gourragne	130

<b>75</b>	Montéléone	110
<b>76</b>	Fitta	1 410
<b>77</b>	Bourdilet	120
<b>78</b>	Manieu	910
<b>79</b>	Bernuque	1 825
<b>80</b>	De Cause	705
<b>81</b>	Bordeneuve de Mothes	740
<b>82</b>	Mondessin	855
<b>83</b>	Courtiol	340
<b>84</b>	La Roche	250
	<b>TOTAL</b>	<b>19 760</b>

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

---

**CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique à venir

---

**DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU CNAS**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉSIGNE** Madame Charlotte FERNANDEZ au sein du collège élu du CNAS pour la commune de Condom.

---

**NOMINATION D'UN MEMBRE ELUS AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à la majorité par 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS : (Mme BIÉMOURET, M. BRET, Mme RATA, M. CAMPA, Mme GIRAUD)

**DÉSIGNE** Monsieur le Maire comme représentant au sein du conseil de surveillance de l'hôpital

---

**DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉSIGNE** Monsieur le Maire comme représentant au sein de la CLECT

---

**DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DÉSIGNE** Benoît DAUGA en qualité de délégué titulaire et Patrick GIACOSA en qualité de délégué suppléant

---

**PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE**

---

Le Conseil Municipal,  
**PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités de la CCT et du compte administratif 2019

---

**ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION PATRIMONIALE ET APPEL A MANIFESTATION D'INTERET SEQUOIA**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Condom au groupement relatif à l'accompagnement à la gestion patrimoniale composé des communes qui se seront prononcées favorablement en vue de la mutualisation de leur gestion patrimoniale, du Centre Intercommunal d'action sociale de la Ténarèze et de la Communauté de communes de la Ténarèze ;

**APPROUVE** la candidature du groupement susmentionné à l'AMI SEQUOIA ;

**AUTORISE** la Communauté de communes de la Ténarèze à déposer la candidature du groupement en sa qualité de mandataire ;

**APPROUVE** la constitution d'un comité de pilotage tel que défini ci-avant ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à effectuer toutes les démarches pour mener à bien l'exécution de cette délibération et, notamment, la signature de la convention du groupement.



Le Maire,

Jean-François ROUSSE

